



République Française
Département du Rhône
Arrondissement de Villefranche
Canton du Bois-d'Oingt

Nombre de Conseillers	
En exercice :	18
Présents :	17
Votants :	17

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2021 A 19H30 A LA SALLE DES FETES

Séance du conseil municipal :
Date de convocation du Conseil Municipal :

13/09/2021 à 19 heures 30
31/08/2021

PRESENTS : T. PADILLA, A. DENOYELLE, A. PIERRE DAVIGNON, JN. BERED, G. LEGLISE, L. PIERRON, A. TAILLARD, C. RIONDELET, E. AMOROSO, L. GUYOT, A. LACOMBE, B. MARTIN, D. BILLARD, L. POMMIER, P. RUDOLF, C. HOUTIN, V. BRAVO

ABSENTE : I. DIAS

En l'absence de volontaire, il n'y a pas de secrétaire de séance.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'ordre du jour.

• INTERVENTION DE MONSIEUR MALINET DE LIM SAS :

Monsieur Malinet a annulé sa venue. Un courrier lui a été adressé en recommandé le vendredi 10 septembre, lui notifiant la réponse apportée par le service planification aménagement risques, autorisation du droit des sols, en l'occurrence que notre PLU n'autorise pas les aménagements et utilisations des sols dans les zones agricoles et naturelles.

• RAPPORT DU MAIRE AU TITRE DE SA DELEGATION

DIA du mois :

- Bien situé 2, rue des Roseaux : pas d'exercice du droit de préemption
- Bien situé 30, rue Traversière : pas d'exercice du droit de préemption
- Bien situé 15, impasse du Panorama : pas d'exercice du droit de préemption

1. CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT D'AGENT D'ANIMATION

Le Maire expose :

La pérennisation de l'accueil périscolaire du matin nécessite de régulariser la situation de ce poste qui aujourd'hui est un poste sous contrat d'un an.

Afin de démarrer correctement l'année scolaire, ce poste a été créé par anticipation au mois d'août, à raison de 4 heures hebdomadaires. Il convient donc aujourd'hui d'émettre une délibération actant cette création.

Pour rappel, l'accueil périscolaire du matin et du soir est assuré par deux agents communaux. Ces postes sont désormais tous permanents.

Le Maire propose donc :

- De créer un poste permanent d'agent d'animation
- De décider que ce poste est un poste à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 4h00 / 35h00, pour l'accueil périscolaire du matin, à compter du 1^{er} septembre 2021
- De mettre à jour le tableau des effectifs

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer un poste permanent d'agent d'animation
- De décider que ce poste est un poste à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 4h00 / 35h00, pour l'accueil périscolaire du matin, à

compter du 1^{er} septembre 2021

- De mettre à jour le tableau des effectifs

2. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS – EMPLOIS PERMANENTS

Suite à la création de postes permanents d'agents d'animation ainsi que la titularisation d'un agent et la stagiairisation d'un autre, le tableau des effectifs des emplois permanents doit être mis à jour au 1^{er} septembre.

Le Maire propose :

- De mettre à jour le tableau des effectifs

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De mettre à jour le tableau des effectifs

3. LICENCE D'AUTORISATION COPIES INTERNES PROFESSIONNELLES DU CFC

Le Maire expose :

Le CFC est l'organisme de gestion collective des auteurs et des éditeurs, agréé par le Ministre de la Culture, qui autorise la réalisation et la diffusion de copies, papier et numériques, d'articles de presse et de pages de livres.

En effet, conformément au Code de la propriété intellectuelle, toute copie d'œuvre protégée nécessite une autorisation préalable et le versement d'une redevance.

La signature de la licence Copies Internes Professionnelles du CFC permet aux agents et élus de photocopier, d'imprimer, d'envoyer par mail ou de mettre sur un réseau interne des copies d'articles de presse dans la légalité. Elle permet également au public adhérent des bibliothèques municipales et intercommunales d'effectuer des photocopies d'extraits de journaux, périodiques ou livres sur les copieurs de la collectivité.

En contrepartie de l'autorisation, la licence du CFC prévoit le paiement d'une redevance annuelle établie en fonction des effectifs (agents publics, agents contractuels et élus) susceptibles de réaliser, diffuser, recevoir ou accéder à des copies papier ou numériques d'articles de presse ou de pages de livres.

Le Maire propose :

- De l'autoriser à signer le contrat transmis par le CFC

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire à signer le contrat transmis par le CFC

4. MODIFICATION DU REGLEMENT DE L'EAU POTABLE

Le Maire expose :

Dans un souci d'équité entre les bénéficiaires du service de l'eau potable, la Commission finances propose au conseil municipal une modification du règlement de ce service. Cette modification impacte les articles suivants :

- 1.1 – Objet du règlement
- 2.1 – Demandes d'abonnement
- 6.1 – Présentation de la facture

Le Maire propose :

- De mettre à jour le règlement du service de l'eau potable de Chessy avec les modifications apportées par la commission finances

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De mettre à jour le règlement du service de l'eau potable de Chessy avec les modifications apportées par la commission finances

5. RENOUELEMENT DE LA MISE EN PLACE DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)

Le Maire rappelle :

Le CLAS est un projet porté par CAP Générations sous la forme d'un atelier théâtre à destination des élèves rencontrant des difficultés d'attention, de concentration ou des problèmes d'inhibition qui nuisent à leur scolarité.

L'année dernière, huit élèves de l'école publique de Chessy ont pu participer à cet atelier moyennant une contribution de la commune de l'ordre de 2 000 €. Un bilan a été réalisé en présence de représentants de CAP générations, des enseignants, des enfants concernés et de leurs parents. Le bilan est positif pour 7 enfants sur 8.

Cette année, la commune de Châtillon ne renouvelle pas ce partenariat avec CAP Générations. La subvention versée par la CAF à CAP Génération pourra donc être profitable à la commune de Chessy qui n'aura rien à verser.

Le Maire propose :

- De renouveler la convention avec CAP Générations relative au CLAS

APRES EN AVOIR DELIBERE

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler la convention avec CAP Générations relative au CLAS

6. CCBPD – PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LA MUTUELLE INTERCOMMUNALE

Le Maire expose :

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur Cyrille Houtin nous informait du renouvellement du contrat mutuelle santé intercommunal. La CCBPD nous demande aujourd'hui de confirmer la participation de la commune ou du CCAS au financement de 100 € dans le cadre de la consultation pour le choix de cette mutuelle. La commune d'Anse met à disposition un agent pour la réalisation de tous les documents relatifs à la publication de l'appel à projet, à la rédaction du cahier des charges et des synthèses d'analyse. Ce forfait de 100 € par commune couvrira l'ensemble de ces frais administratifs.

Le Maire propose :

- de confirmer la participation de la commune au financement du renouvellement du contrat mutuelle santé intercommunal
- de l'autoriser à signer les documents afférents à cette participation

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Le conseil municipal,
à 2 Abstentions et 15 Voix Pour,
décide :**

- de confirmer la participation de la commune au financement du renouvellement du contrat mutuelle santé intercommunal
- de l'autoriser à signer les documents afférents à cette participation

7. CCBPD – PLATEFORME INTERCOMMUNALE DE SERVICES PARTAGÉS

Le Maire expose :

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur Cyrille Houtin nous annonçait la mise en place d'une plateforme partagée de services d'entraide dédiée aux personnes isolées et aux seniors.

Nous devons aujourd'hui nous positionner sur ce projet (intérêt, soutien).

Le Maire propose :

- de confirmer la participation de la commune à ce projet, à condition que le montant de la participation n'excède pas 0.18 € par habitant.

APRES EN AVOIR DELIBERE

**Le conseil municipal,
à 1 Abstention et 16 Voix Pour,**

décide :

- de confirmer la participation de la commune à ce projet, à condition que le montant de la participation n'excède pas 0.18 € par habitant.

• Informations diverses :

➤ Commission voirie :

- Mise à jour de la réglementation relative à la sécurité routière dans la commune. L'arrêté permanent n° P-003 a été modifié et signé le 2 septembre 2021.
- Point sur l'avancée du projet Place Centrale : bilan plutôt positif suite à la transformation des places de stationnement (changement de couleur) dans le centre bourg ainsi que l'augmentation du nombre de places Route de la Vallée en direction de Châtillon. Les commerçants interrogés ainsi que les vendeurs du marché du vendredi ont indiqué leur satisfaction. Une possibilité de création de places supplémentaires sur la fin de la Route de la Vallée est évoquée et sera étudiée prochainement.

- Un bilan sur la sécurisation Route de Belleville (chicanes) sera fait lors du prochain conseil municipal.

➤ Commission sociale et culturelle :

- La Journée du Patrimoine et Fête du village aura bien lieu dans le respect des contraintes sanitaires en vigueur (contrôle du pass sanitaire).
- La réunion annuelle avec les présidents d'associations pour l'attribution des créneaux de la salle des fêtes aura lieu le vendredi 8 octobre.

➤ Commission environnement :

- Point sur l'avancée du projet d'Annuaire de la Biodiversité Communal : belle participation de bénévoles qui ont transmis de nombreuses informations. L'idée est de créer ensuite un répertoire qui porterait le nom de « Wikiterritoire ». L'objectif fixé est

la Fête du village 2023 en association avec les écoles.

- Syndicat Mixte d'eau potable Saône-Turdine
 - Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – Intervention de Monsieur André Denoyelle.

- Radiorelève : SOGEA nous a informé d'un petit décalage dans l'installation des premiers compteurs. Celle-ci devrait débiter courant octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Prochain conseil municipal le lundi 11 octobre 2021 à 19h30 à la salle Eliot.



Le Maire

T. PADILLA